

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

ID document: B71524 Version AC

Date de révision année/mois/jour 2021/11/29

Date de la dernière révision année/mois/jour 2016/12/12

Section 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit MicroScan Mineral Oil
Référence 6663-30/W, B1010-40, B1010-40A

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit Réservé aux dosages diagnostiques in vitro. Voir la documentation du produit pour plus de détails.
Cette fiche technique santé-sécurité est fournie à titre informatif uniquement, et non en vertu d'une obligation réglementaire

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Beckman Coulter, Inc.
250 S. Kraemer Blvd
Brea, CA 92821, U.S.A.
Tel: 800-854-3633

Adresse du représentant européen

Beckman Coulter Ireland Inc.
Lismeehan, O'Callaghan's Mills,
Co. Clare, Ireland
Tel: +(353) (0) 65 683 1100

Adresse électronique SDSNT@beckman.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone (24h) Numéro de téléphone d'urgence Chemtrec États-Unis 800-424-9300, international (001) 703-527-3887

Distributeur et N° de tél. des urgences

Voir la liste ci-jointe des distributeurs locaux, ID: [472050](#), et des numéros de téléphone des urgences.

Section 2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Description du produit Mélange
Incolore; Clair; Liquide; Odeur caractéristique

Classification selon le règlement CE 1272/2008 (CLP/GHS)

Non classifié comme dangereux selon le règlement CE 1272/2008 (CLP/GHS)

Classification d'après les règlements US-OSHA (HCS 29 CFR 1910.1200) et UN SGH

Non classé comme dangereux selon les normes US-OSHA HCS 2012 et UN GHS

2.2 Éléments d'étiquetage

Selon les règlements CE 1272/2008 (CLP/SGH), US-OSHA et UN SGH

Produits non classés comme dangereux d'après le règlement CE 1272/2008 (CLP/SGH), US-OSHA et SGH

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : sans objet.

vPvB : sans objet.

Voir la section 11 Toxicologie pour plus de détails sur les effets sur la santé.

Section 3 Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Ingrédients dangereux: Aucun

Section 4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Inhalation	En cas d'inhalation du produit, conduire la personne exposée à l'air frais. Si la personne exposée ne respire pas, un personnel qualifié doit commencer à pratiquer la respiration artificielle et consulter immédiatement un médecin.
Contact oculaire	En cas de contact avec les yeux, rincer délicatement les yeux à l'eau par précaution.
Contact cutané	En cas de contact avec la peau, rincer à l'eau par précaution.
Ingestion	En cas d'ingestion du produit, rincer la bouche à l'eau. En cas d'irritation ou de gêne, consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme ou effet indésirable n'a été identifié.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun soin ou traitement médical particulier requis.

Section 5 Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction** En cas d'incendie, utiliser du dioxyde de carbone (CO₂), un produit chimique sec, un pulvérisateur d'eau ou de la mousse.
En cas de grand incendie, utiliser un moyen d'extinction adéquat.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Dangers d'explosion et d'incendie particuliers

Aucun danger particulier n'a été déterminé.

Produits de combustion dangereux

Aucun produit de combustion, posant un danger significatif, n'est à craindre de ce produit.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection Il est recommandé aux pompiers de porter un appareil respiratoire autonome lorsque les incendies sont d'origine chimique.

5.4 Informations complémentaires

Aucune information complémentaire n'est disponible.

Section 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

ID document: B71524 Version AC

Date de révision année/mois/jour 2021/11/29

Date de la dernière révision année/mois/jour 2016/12/12

Section 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (Suite)

- | | |
|--|--|
| Précautions individuelles | Aucune précaution spéciale n'est nécessaire. Suivre les procédures de laboratoire en vigueur. |
| 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement | Contenir le produit renversé pour éviter qu'il n'atteigne les zones avoisinantes. Éviter que le produit non dilué ne pénètre dans les égouts/dans les eaux superficielles ou souterraines. |
| 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage | |
| Procédures en cas de renversement et de fuite | Absorber le produit renversé avec un absorbant approprié ininflammable et inerte, puis éliminer selon les réglementations locales en vigueur. |
| 6.4 Référence à d'autres sections | Se reporter aux sections 8 et 13. |

Section 7 Manipulation et stockage

- | | |
|---|--|
| 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger | Aucune précaution spéciale n'est nécessaire, suivre les procédures de laboratoire en vigueur. |
| 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités | Conserver entre 15 °C et 30 °C, comme indiqué sur l'étiquette du produit.
Afin de maintenir la qualité du produit, conserver celui-ci conformément aux instructions contenues dans la documentation du produit.
Conserver à l'écart des produits acides, basiques et oxydants puissants, ainsi que des matériaux incompatibles (section 10). |
| 7.3 Utilisations finales particulières | Aucune information complémentaire n'est disponible. |

Section 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- | | |
|--|--|
| 8.1 Paramètres de contrôle | |
| Limites d'exposition | |
| US OSHA | Non établie |
| ACGIH | Non établie |
| DFG MAK | Non établie |
| Irlande | Non établie |
| IOELVs | Non établie |
| NIOSH | Non établie |
| Japon | Non établie |
| Suède (AFS 2015:7 et amendements) | Non établie |
| 8.2 Contrôles de l'exposition | |
| Systèmes d'évacuation | Aucun contrôle spécial d'ingénierie n'est requis. Utiliser un bon système de ventilation générale. |

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

ID document: B71524 Version AC

Date de révision année/mois/jour 2021/11/29

Date de la dernière révision année/mois/jour 2016/12/12

Section 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle (Suite)

Protection des yeux	Pour éviter tout contact oculaire, porter des lunettes de protection. Référence : U.S. OSHA 29 CFR 1910.133, Norme européenne EN166 ou normes gouvernementales de rigueur.
Protection de la peau	Porter une tenue de protection et des gants imperméables, le cas échéant.
Protection respiratoire	Dans des conditions normales, l'utilisation de ce produit ne requiert pas de protection respiratoire.

Section 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	Liquide	Densité (eau = 1,0)	0.9
Couleur	Incolore	Solubilité	
Transparence	Clair	Eau	Insoluble dans l'eau.
Odeur	Odeur caractéristique	Organique	Non déterminé(e)
pH	Non déterminé(e)	Coefficient de partage : n-octanol/eau	Non déterminé(e)
Point de Congélation	-17.78°C (-.004°F)	Température d'auto-inflammation	≈ 260°C (500°F)
Point d'ébullition	360°C (680°F)	Température de décomposition	Non déterminé(e)
Point d'éclair	192.85°C (379.13°F)	Pourcentage de matières volatiles	Non déterminé(e)
Taux d'évaporation	Non déterminé(e)	Pression de vapeur	<0.067 kPa
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable	Viscosité	38.1 mPa.s
Limites d'inflammabilité	Non déterminé(e)	Propriétés explosives	Non déterminé(e)
Densité de vapeur	Non déterminé(e)	Propriétés comburantes	Non applicable
Seuil olfactif	Non applicable		

9.2 Autres informations Aucune information complémentaire n'est disponible.

Section 10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	Aucune information complémentaire n'est disponible.
10.2 Stabilité chimique	Le produit est stable conformément aux recommandations relatives aux conditions de stockage.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Aucune information complémentaire n'est disponible.

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

ID document: B71524 Version AC

Date de révision année/mois/jour 2021/11/29

Date de la dernière révision année/mois/jour 2016/12/12

Section 10 Stabilité et réactivité (Suite)

- 10.4 Conditions à éviter** Pour une performance du produit acceptable, conserver à l'abri d'acides forts, de bases fortes et d'oxydants forts.
Éviter d'exposer à la chaleur et à la lumière directe du soleil.
- 10.5 Matières incompatibles** Aucune information complémentaire n'est disponible.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux**
Si ce produit est conservé comme indiqué, aucun produit de décomposition dangereux connu ne se formera durant sa durée de stockage.

Section 11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Données toxicologiques: pour ingrédients dangereux

Non applicable

Source d'exposition primaire Contact oculaire, ingestion, inhalation et contact cutané.

Toxicité aiguë Non classé d'après les données disponibles.

Corrosion cutanée/Irritation cutanée Non classé d'après les données disponibles.

Lésion oculaires graves/Irritation oculaire Non classé d'après les données disponibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Non classé d'après les données disponibles.

Cancérogénicité Aucun ingrédient de ce produit n'est listé comme cancérigène par l'ACGIH, l'IARC, le NTP, l'OSHA ou dans la directive 1272/2008/CE.

Mutagénicité sur les cellules germinales Non classé d'après les données disponibles.

Toxicité pour la reproduction Non classé d'après les données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non classé d'après les données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Non classé d'après les données disponibles.

Danger par aspiration Non classé d'après les données disponibles.

Autres informations Aucune information complémentaire n'est disponible.

Section 12 Informations écologiques

- 12.1 Écotoxicité**
- | | |
|----------------------------|--------------------------------|
| Espèces d'eau douce | Aucune information disponible. |
| Microtox | Aucune information disponible. |
| Daphnie | Aucune information disponible. |
| Algue d'eau douce | Aucune information disponible. |
- 12.2 Persistance et dégradabilité** Non déterminé pour ce produit.
- 12.3 Bioaccumulation** Non déterminé pour ce produit.
- 12.4 Mobilité dans le sol** Non déterminé pour ce produit.
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- Non déterminé pour ce produit. PBT (substances chimiques persistantes, bioaccumulables et toxiques) : non applicable, vPvB (substances très persistantes à fort potentiel de bioaccumulation) : non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes** Aucune information complémentaire n'est disponible.

Section 13 Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- | | |
|--|---|
| Élimination des déchets de produits | Les résidus liquides et solides de produits chimiques doivent être systématiquement manipulés comme des déchets spéciaux. Ils doivent être éliminés conformément aux lois antipollution et autres du pays concerné. Pour garantir la conformité, nous vous recommandons de contacter les autorités (locales) compétentes et/ou l'entreprise d'élimination des déchets agréée pour obtenir des renseignements. |
| Élimination des emballages | Jeter les déchets, les produits non utilisés et les emballages contaminés conformément aux réglementations en vigueur. En cas de doute sur les réglementations, s'informer auprès des autorités compétentes. |
- 13.2 Informations complémentaires** Catalogue européen des déchets 18 01 07 proposé : produits chimiques autres que ceux visés à la rubrique 18 01 06. Mettre au rebut conformément aux réglementations nationales, régionales et locales en matière de traitement des déchets.

Section 14 Informations relatives au transport

Le transport de ce produit n'est pas réglementé par l'ICAO, l'IATA DGR l'IMDG, le DOT américain, l'ADR et le RID européens ni le TDG canadien.

- 14.1 ONU / Numéro d'identification** : Non réglementé pour le transport
- 14.2 Nom d'expédition** : Non réglementé pour le transport
- 14.3 Classe de danger** : Non réglementé pour le transport
- 14.4 Groupe d'emballage** : Non réglementé pour le transport
- 14.5 Danger pour l'environnement** : Non réglementé pour le transport

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Aucune

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et code IBC : Sans objet

Section 15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières relatives à la sécurité, la santé et l'environnement pour la substance ou le mélange

Règlements américains des Etats et fédéraux

SARA 313 (Section 313, Titre III exigences de rapports)

Aucun ingrédient listé.

CERCLA (The Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act) (Loi-cadre sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en cas de dommages causés à l'environnement) 40 CFR 302.4

Aucun ingrédient listé.

California Proposition 65

Produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant cancérigène

Aucun ingrédient listé.

Produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant toxique au développement

Aucun ingrédient listé.

Produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant toxique pour l'appareil reproducteur chez les hommes

Aucun ingrédient listé.

Produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant toxique pour l'appareil reproducteur chez les femmes

Aucun ingrédient listé.

Liste Right To Know (Droit de savoir) (RTK) du Massachusetts

Aucun ingrédient listé.

Liste Right To Know (Droit de savoir) (RTK) de l'État du New Jersey

Aucun ingrédient listé.

Liste Right To Know (Droit de savoir) (RTK) de Pennsylvanie

Aucun ingrédient listé.

Règlements de l'UE

Cette fiche de données de sécurité (SDS) est conforme au règlement CE 1907/2006 (REACH) et à ses modifications.

Catégorie de danger pour l'eau (Allemagne)

FICHE TECHNIQUE SANTÉ-SÉCURITÉ

ID document: B71524 Version AC

Date de révision année/mois/jour 2021/11/29

Date de la dernière révision année/mois/jour 2016/12/12

Section 15 Informations réglementaires (Suite)

WGK 1, comporte un faible danger pour l'eau

REACH 1907/2006 CE - Annexe XIV : liste des substances soumises à autorisation.

Consulter la section 3

Canada

Ce produit ne requiert pas d'étiquette WHMIS ou de fiche technique santé-sécurité.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

Certains ingrédients dangereux listés en Section 15 sont en dessous des seuils limites de 0,1 % pour les cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques et 1 % pour les autres risques pour la santé devant être reportés en Section 3.

Section 16 Autres Informations

Évaluation de la sécurité Beckman Coulter	Inflammabilité: 0 Santé: 1 Réactivité avec l'eau: 0 Contact physique: 1	Code 0 = Aucun 1 = Peu important 2 = Attention 3 = Grave
Révisions	Numéros de pièce mis à jour. Mise à jour de l'adresse du mandataire européen Retrait de la classification des directives de l'UE 1999/45/CE et 67/548/CEE de la section 2.1. Section 1 mise à jour. Sections 8, 11, 15, 16 mises à jour.	
Version du document et date de publication/révision	Date de révision année/mois/jour 2021/11/29 Date de la dernière révision année/mois/jour 2016/12/12 ID document: B71524 Version: AC	
Abréviations et acronymes	ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH - association américaine d'hygiénistes industriels travaillant pour l'État) ADR et RID — Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route et par voie ferrée CERCLA : The Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA : loi-cadre sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité en cas de dommages causés à l'environnement) CLP - Classification, Labeling and Packaging (CLP - classification, étiquetage et emballage) DFGMAK - Republic Germany's maximum exposure limit (DFGMAK - seuil maximal d'exposition applicable en République fédérale d'Allemagne) GHS - Globally Harmonized System (GHS - système général harmonisé) HCS : Hazard Communication Standard (HCS : Norme en matière de communication des informations sur les dangers)	

Section 16 Autres Informations (Suite)

IARC — International Agency for Research on Cancer (Centre international de recherche sur le cancer)

IATA DGR — Réglementation de l'Association internationale du transport aérien relative aux matières dangereuses

ICAO - International Civil Aviation Organization (OACI - Organisation de l'aviation civile internationale)

IMDG - International Maritime Dangerous Goods (IMDG - code maritime international des marchandises dangereuses)

IOELVs : European Unions' Indicative Occupational Exposure Limit Values (VLEP : Valeurs limites d'exposition professionnelle de l'Union européenne)

NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH - institut national de la santé et de la sécurité professionnelle)

NTP - Programme national de toxicologie

OSHA - Occupational Safety and Health Administration (OSHA -direction de la sécurité et de l'hygiène au travail aux États-Unis)

PBT - Persistent bioaccumulative and toxic substances (PBT - substances chimiques persistantes, bioaccumulables et toxiques)

SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA - loi portant sur les modifications et le renouvellement de l'autorisation du Fonds spécial pour l'environnement)

TDG - Canadian Transportation Of Dangerous Goods Regulations (règlement canadien sur le transport de marchandises dangereuses).

UN GHS: United Nations Globally Harmonized System (SGH-ONU : Système général harmonisé de l'Organisation des Nations unies)

US DOT - United States Department of Transportation (US DOT - Département des transports des États-Unis)

WHMIS - Workplace Hazardous Material Information System (WHMIS - système d'informations sur les matières dangereuses utilisées au travail)

vPvB - Very persistent and very bioaccumulative substances (vPvB - substances très persistantes à fort potentiel de bioaccumulation)

Beckman Coulter, le logo stylisé et les marques des produits et des services Beckman Coulter mentionnées ici sont des marques ou des marques déposées de Beckman Coulter, Inc. aux États-Unis et dans d'autres pays.

Pour plus d'informations, contactez votre représentant Beckman Coulter, Inc. local.

BIEN QUE BECKMAN COULTER, INC. CONSIDÈRE LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LA PRÉSENTE COMME VALIDES ET EXACTES, BECKMAN COULTER, INC. N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU DÉCLARATION ATTESTANT SI ELLES SONT VALIDES, EXACTES OU À JOUR. BECKMAN COULTER, INC. DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ, DE QUELQUE NATURE QU'ELLE SOIT, RELATIVEMENT À L'UTILISATION DE CES INFORMATIONS OU DES SUBSTANCES AUXQUELLES ELLES S'APPLIQUENT. L'ÉLIMINATION DES SUBSTANCES DANGEREUSES PEUT ÊTRE SOUMISE À DES LÉGISLATIONS OU RÉGLEMENTATIONS LOCALES.